Séance extraordinaire du 10 décembre 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Scott, tenue au 1070, route du Président-Kennedy, le 10 décembre 2024 à 16h30 sous la présidence de Clément Marcoux maire.

À cette séance extraordinaire sont présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

Frédéric Vallières (absent)	Monsieur Ghislain Lowe
Monsieur Clément Roy	Monsieur Pierre-Luc Langevin
Monsieur Johnny Carrier	Monsieur Scott Mitchell

Madame Linda Bissonnette, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe est aussi présente.

Ouverture de l'assemblée

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la loi. Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

6763-12-24 **Ordre du jour**

- Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024
- Dépôt de soumissions - Achat tracteur multifonctions

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy.

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, celui-ci ne pourra être modifié en raison des absences.

6764-12-24 **Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell.

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024.

- QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n^{o}. 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

- QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

- QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

- QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n^{o}. 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

6765-12-24 **Dépôt de soumissions - Achat tracteur multifonctions**

ATTENDU QUE la municipalité désire effectuer l'achat d'un tracteur pour effectuer diverses tâches au sein du service des loisirs;

ATTENDU QUE le service des travaux publics doit renouveler le tracteur à gazon;

ATTENDU QUE la municipalité a agrandit de beaucoup avec l'acquisition des terrains de démolition résidentielle en zone inondable avec l'entretien des pelouses;

ATTENDU QUE le service des loisirs pourra utiliser aussi pour la saison hivernale pour l'entretien de la patinoire et de l'anneau de glace;

ATTENDU QUE le petit tracteur pourra venir en support aux travaux publics;

ATTENDU QUE ce genre de tracteur est plus polyvalent pour diverses tâches;

ATTENDU QUE plusieurs soumissions ont été demandées;

- SA Service AG Sainte-Marie : 40 200 $
- Kanatrac Québec : 54 954 $
- Garage Rémi Poulin : 39 800 $
- John Deere – Émile Larochelle : 49 118 $

*(Prix avant taxes)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Lowe.

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'effectuer l'achat du tracteur au plus bas soumissionnaire, soit Garage Rémi Poulin au coût de 39 800 $ avant taxes pour un terme de paiement de 60 mois, et d'autoriser la direction générale à signer tout document relatif à cet achat.

Je, Clément Marcoux, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Clément Roy à 16 heures 55 minutes.

Clément Marcoux Maire	Linda Bissonnette Directrice générale adjointe et Greffière-trésorière adjointe